

POLITIQUE DE CONSEIL AGRICOLE EN GUINEE



GUIELLA NARH Gifty

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
1. CONTEXTE	4
1.1 LA GUINEE, UN PAYS DOTE D'IMPORTANTES RESSOURCES NATURELLES ET MINIERES	4
1.2 L'AGRICULTURE EN GUINEE : DE FAIBLES PERFORMANCES MALGRE D'ENORMES POTENTIALITES	4
2. LES GRANDES PHASES D'EVOLUTION DU CONSEIL AGRICOLE EN GUINEE	5
3. LE CONSEIL AGRICOLE DANS LA POLITIQUE ACTUELLE DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA GUINEE	7
3.1 UNE STRATEGIE SPECIFIQUE AU CONSEIL AGRICOLE ENCORE INEXISTANTE	7
3.2 LES ORGANISATIONS PAYSANNES AU CŒUR DU PROCESSUS D'ELABORATION DE LA PNDA ET DU PNIASA	7
3.3 PLACE DU CONSEIL AGRICOLE DANS LA PNDA	8
3.4 LES PRINCIPALES ORIENTATIONS EN MATIERE DE CONSEIL AGRICOLE	8
3.4.1 L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE CONSEIL AGRICOLE	8
3.4.2 LA REVALORISATION DU ROLE DES ORGANISATIONS PAYSANNES DANS LE CONSEIL AGRICOLE	9
3.4.3 LA VOLONTE D'UNE NOUVELLE ORGANISATION DU PARTAGE DE LA FONCTION DE CONSEIL AGRICOLE ENTRE L'ETAT ET LES ACTEURS NON-ETATIQUES	9
3.4.4 DES REFORMES INSTITUTIONNELLES POUR SOUTENIR LES NOUVELLES ORIENTATIONS EN MATIERE DE CONSEIL AGRICOLE	9
3.5 LA NECESSAIRE REFORME DES CURRICULA DE FORMATION DES CONSEILLERS AGRICOLES	10
3.6 DE LA PERSPECTIVE D'UN MECANISME DURABLE DE FINANCEMENT DU CONSEIL AGRICOLE	11
4. POINT DE VUE DU PRESIDENT DE LA CNOP-G ET DE LA FPF, M. MOUSSA PARA DIALLO	11
5. ANNEXES	12
5.1 BIBLIOGRAPHIE	12
5.2 LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	12

Sigles et abréviations

ANPROCA	Agence Nationale de Promotion Rurale et du Conseil Agricole
BAP	Brigades Attelées de Production
BMP	Brigades Mécanisées de Production
CAOPA	Centre d'Appui aux Organisations de Producteurs
CAP	Coopératives Agricoles de Production
CDG	Conseil de Gestion
CMR	Centre de Modernisation Rurale
CNAG	Chambre Nationale d'Agriculture de Guinée
CNOPG	Confédération des Organisations Paysannes de la Guinée
CONEG	Confédération Nationale des Eleveurs de Guinée
DRSP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
LPDA	Lettres de Développement de l'Agriculture
LPDE	Lettre de Politique de Développement de l'Elevage
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PNDA	Politique Nationale de Développement Agricole
PNIASA	Programme National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire
PREF	de Réformes Economiques et Financières
PROMOPA	Programme de Promotion des Organisations Professionnelles Agricoles
SNPRV	Service National de la Promotion Rurale et de la Vulgarisation

1. Contexte

1.1 La Guinée, un pays doté d'importantes ressources naturelles et minières

La République de Guinée, située en Afrique de l'ouest, couvre une superficie de 245.857 Km² pour une population estimée à dix millions d'habitants en 2007. Elle est bordée à l'ouest, sur 300 km, par l'océan Atlantique. Ses frontières sont communes à 6 autres pays qui sont : (i) au sud, le Libéria et la Sierra Léone, (ii) à l'est, la Côte d'Ivoire, (iii) au nord, la Guinée Bissau, le Sénégal et le Mali. Le pays est divisée en quatre régions naturelles : la Guinée maritime (ou Basse Guinée), la Moyenne Guinée (ou Fouta-Djalou), la Haute Guinée et la Guinée forestière.

L'exploitation minière reste la locomotive de l'économie. La Guinée possède les 2/3 de réserves mondiales de bauxite (5,6 milliards de T). L'ensemble du secteur minier assure à lui seul 80% des recettes d'exportation de la Guinée et procure l'essentiel des recettes budgétaires au pays.

Le pays dispose d'importantes ressources naturelles notamment hydrographiques qui lui ont conféré le surnom de « Château d'eau de l'Afrique de l'ouest ».

1.2 L'agriculture en Guinée : De faibles performances malgré d'énormes potentialités

L'agriculture¹ est le principal secteur d'activité de près de 80% de la population guinéenne. Les exploitations de type familial occupent 60% de la population et représentent 95% des superficies cultivées, en général, de petite taille entre 0,3 et 1,5 hectare. La production est principalement destinée à la satisfaction des besoins alimentaires de la famille à 95%.

La Guinée dispose d'un potentiel agricole important encore peu exploité. Les conditions naturelles sont propices à la culture d'une gamme variée de produits agricoles. Le potentiel en terres arables est évalué à 6,2 millions d'hectares dont 25% sont exploités et moins de 10% cultivées annuellement. Les pluies sont abondantes et varient entre 1.100 et 4.000 mm. Le potentiel de plaines fluviales est important avec un réseau hydrographique de 6.500 km.

Toutefois, la contribution de l'agriculture dans la production intérieure brute (PIB) n'a cessé de baisser au fil des années passant de 25% en 1987, à 21% en 1997, et à 13% et 17% respectivement en 2006 et 2007². La faiblesse de la croissance du secteur rural est principalement attribuée à : (i) la faible productivité des exploitations agricoles ; seulement 2,3% des parcelles cultivées bénéficient de traitements phytosanitaires, moins de 8% des superficies emblavées reçoivent des semences améliorées et en moyenne 7 Kg d'engrais sont utilisés par hectare et par an, (ii) le faible niveau de financement de ce secteur ; la part du secteur rural dans le budget national a fortement régressé, passant de 24,5% en 2003 à 14,4% cent en 2004 et il n'existe pas de système de crédit rural fonctionnel.

La faible croissance du secteur agricole freine le développement de l'économie toute entière et hypothèque les efforts de réduction de la pauvreté. C'est ainsi que la Stratégie de

¹ Le mot agriculture est utilisé pour désigner le sous-secteur de l'agriculture végétale, l'élevage et la pêche.

² Banque Mondiale, « Guinea at a glance » (2008)

Réduction de la Pauvreté (DRSP II, 2007) a retenu l'agriculture comme moteur de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté.

2. Les grandes phases d'évolution du conseil agricole en Guinée

1958-1984 : encadrement des unités de production collectivistes par les Centres de Modernisation Rurale (CMR)

Cette période post coloniale est caractérisée par un monopole de l'Etat sur tous les secteurs économiques du pays. C'est dans ce contexte que L'Etat a créé des unités de production collectivistes notamment des Coopératives Agricoles de Production (CAP) dès 1960, des Brigades Attelées de Production (BAP) et des Brigades Mécanisées de Production (BMP) en 1975, puis des fermes agropastorales d'arrondissement (FAPA) en 1978. Ces unités étaient constituées de jeunes sortants des centres de formation agricole.

L'Etat a mis en place des Centres de Modernisation Rurale (CMR) qui assuraient l'encadrement, la formation et l'appui-conseil auprès de ces unités.

1984-1990: Déploiement du service public de vulgarisation agricole

A la faveur d'une nouvelle orientation politique en 1984, le pays s'engage dans une option économique libérale qui ouvre la voie à un vaste Programme de Réformes Economiques et Financières (PREF). C'est dans ce cadre que le gouvernement organise en 1984 une conférence nationale sur le développement rural. L'insuffisance de recherche agronomique et de vulgarisation agricole est identifiée comme l'un des facteurs majeurs de la faible performance des exploitations agricoles.

Suite à cette conférence, L'Etat a décidé de mettre en place un programme national des services agricoles incluant un institut de recherche agronomique et un service de vulgarisation agricole, avec l'appui financier de la Banque Mondiale. Après une phase pilote de quatre ans, ce service a pris la dénomination de « Service National de Promotion Rurale et de la Vulgarisation (SNPRV) qui s'est progressivement étendu sur toute l'étendue du pays. Le SNPRV a été financé par la Banque Mondiale jusqu'en 2000.

La méthode de conseil appliquée était le « Training and visit » connue aussi sous l'appellation « méthode Bénor ». Cette approche, basée sur la diffusion de messages techniques, a eu des performances, certes, mais a présenté des limites en matière de contribution au changement de comportement des producteurs (entretien CNOP-G).

1991-2006 : Désengagement de l'Etat et implication croissante des organisations professionnelles dans le conseil agricole

En Guinée, le programme d'ajustement structurel (PAS) a été mis en place en 1989, suite à une longue période de planification socialiste ayant conduit le pays à une dégradation de tous les secteurs d'activités économiques. Le PAS s'est traduit par une réforme profonde des secteurs économiques, le désengagement de l'Etat des secteurs productifs notamment celui de l'agriculture, un dégraissage de la fonction publique, la libéralisation des activités économiques, etc.

La Guinée a élaboré sa politique de développement agricole en 1991 à la suite des réformes économiques découlant du PAS. Cette politique, dénommée « Lettre de Politique de Développement Agricole, (LPDA) » a fait l'objet d'une révision en 1998.

Les bilans des lettres de politique agricole révèlent qu'elles ont su susciter l'émergence d'organisations socio professionnelles fortes. L'affaiblissement du rôle de l'Etat dans le secteur agricole a stimulé la responsabilisation de ces organisations dans le développement de services au profit de leurs membres. A l'image de la Fédération des Producteurs du Fouta Djallon qui a commencé à s'investir dans la vulgarisation agricole à partir de 1992, en collaboration avec les services de recherche et de vulgarisation agricole.

L'arrêt par la Banque Mondiale du financement des services de recherche et de vulgarisation en 2000 va davantage affaiblir les services de recherche et de vulgarisation agricole et pousser les OP à accroître leur rôle dans le conseil agricole. L'Etat a accompagné l'effort des organisations en détachant des cadres au profit de certaines d'entre elles. La Fédération du Fouta, par exemple, dispose à ce jour d'une dizaine de cadres mis à disposition et rémunérés par l'Etat.

D'utilisateurs de conseillers, les organisations paysannes vont devenir des employeurs de conseillers puis finir par internaliser des compétences dans leur dispositif pour assurer la vulgarisation agricole. Ces dispositifs seront dans certains cas renforcés par des compétences endogènes notamment les paysans relais, leaders...

L'approche « Conseil de Gestion (CDG) » est lancée en 2003, à partir d'une proposition du Centre d'Appui aux Organisations de Producteurs (CAOPA) de la Guinée forestière. Cette structure avait été mise en place dans le cadre du projet PROMOPA (Programme de Promotion des Organisations Professionnelles Agricoles), financé par la Coopération française. Il s'agissait alors de concevoir une méthode et des outils de gestion économique devant faire la preuve de leur intérêt auprès d'un petit nombre d'agriculteurs avant d'être transférés aux organisations paysannes de la région. Toutefois, la première organisation à s'approprier de la démarche est la Fédération des Producteurs du Fouta Djallon en Moyenne Guinée principalement avec des producteurs de pomme de terre. En Guinée forestière la méthode a été initiée avec des éleveurs et des producteurs de banane.

La multiplication des initiatives des organisations paysannes dans la vulgarisation agricole a amené le Ministère de l'agriculture à diligenter, en 2009, une étude de capitalisation des expériences de conseil aux exploitations agricoles familiales en Guinée. Suite à cette étude, un atelier national a été organisé au cours duquel toutes les pratiques de conseil ont été présentées. Le Ministère n'a pas fait le choix d'une méthode spécifique de conseil à promouvoir. Le principe retenu a été de laisser libre cours à la diversité des pratiques de conseil avec comme exigence pour les opérateurs de conseil de faire remonter systématiquement vers le ministère les informations sur les expériences déployées sur le terrain.

3. Le conseil agricole dans la politique actuelle de développement rural de la Guinée

3.1 Une stratégie spécifique au conseil agricole encore inexistante

La Guinée ne dispose pas encore d'une stratégie consacrée au conseil agricole. Les orientations en matière de conseil agricole sont déclinées dans la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA, 2007-2015) et reprises dans le Programme National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire (PNIASA 2012-2016). Toutefois, les options d'approche et d'outils de conseil ne sont pas explicitées ni dans le PNDA, ni dans le PNIASA.

3.2 Les organisations paysannes au cœur du processus d'élaboration de la PNDA et du PNIASA

La Politique Nationale de Développement de l'Agriculture vision 2015 fait suite à la stratégie de développement de l'agriculture guinéenne dictée par les Lettres de Développement de l'Agriculture (LPDA 1 et LPDA 2)³ et la Lettre de Politique de Développement de l'Elevage (LPDE).

L'élaboration de la politique actuelle de la Guinée en matière de développement agricole a commencé en 2004. Le document final a été adopté en juillet 2007 sous la dénomination de Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) Vision 2015.

Les organisations paysannes, CNAG⁴, la CONEG⁵, la CNOGP⁶ et leurs démembrements ont été le pivot de ce processus. Elles ont été associées à toutes les concertations multi-acteurs. Des ateliers paysans ont été organisés du 4 au 14 février 2006 dans les quatre régions naturelles du pays. Ces rencontres ont offert la possibilité aux producteurs et leurs organisations d'exprimer leur vision de développement du secteur agricole. Les principales préoccupations exprimées par les producteurs ont porté sur l'amélioration de la productivité agricole des exploitations agricoles familiales, le renforcement des capacités des producteurs en matière de commercialisation, le financement du secteur agricole et l'amélioration de l'accès des produits agricoles au marché.

A l'issue du processus de concertation des parties prenantes, la nouvelle vision retenue pour le secteur rural est celle de « Une agriculture à dominante familiale, intensive, productive, moderne et durable, exploitant ses avantages de compétitivité sur le marché régional et international et capable d'améliorer les revenus des producteurs, à même de garantir la souveraineté alimentaire et de réduire la pauvreté ».

La Guinée a élaboré en 2011 un Plan National d'Investissement et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) qui s'insère dans le cadre de la politique agricole de l'Afrique de l'Ouest (ou ECOWAP) et du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) du NEPAD adopté en 2003 au Sommet de l'Union Africaine à Maputo (Mozambique).

³ LPDA 1 et 2 couvrent respectivement les périodes de 1991 à 1997 et 1998 à 2005.

⁴ Chambre Nationale d'Agriculture de Guinée

⁵ Confédération Nationale des Eleveurs de Guinée

⁶ Confédération des Organisations Paysannes de la Guinée

A l'instar de la PNDA, l'élaboration de la PNIASA a fortement impliqué les organisations paysannes notamment aux concertations multi-acteurs. En outre, quatre ateliers, appelés « ateliers paysans » ont été consacrés uniquement aux producteurs en Juillet 2011 comme tribunes d'expression de leurs idées.

Le PNIASA a repris l'objectif d'améliorer la qualité des services agricoles (recherche, conseil agricole, contrôle, réglementation, politique) et le renforcement des capacités des différents acteurs dans les six axes stratégiques autour desquels s'articule le programme.

3.3 Place du conseil Agricole dans la PNDA

La PNDA s'articule autour de trois axes stratégiques : i) le renforcement de la sécurité alimentaire par la diversification et l'accroissement des productions vivrières et animales pour promouvoir la souveraineté alimentaire, ii) l'accroissement des revenus agricoles par le développement des opportunités économiques et l'amélioration de l'accès au marché dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ; et iii) le développement des mesures transversales d'accompagnement pour garantir l'efficacité des investissements. La problématique du conseil et de la formation agricoles est prise en compte dans le troisième axe stratégique. Ainsi, le conseil agricole est classé au rang de mesure transversale déterminante pour assurer la réussite des investissements dans le secteur agricole.

Le plan d'actions de la PNDA se décline en neuf programmes d'un coût global de 2.321 millions US\$ couvrant la période 2007-2015. L'amélioration des services agricoles est une composante du sixième programme « Programme de renforcement des capacités des OP, du secteur privé, de la société civile et des services agricoles » avec un budget de deux cent millions US\$.

3.4 Les principales orientations en matière de conseil agricole

3.4.1 L'amélioration de la qualité des services publics de conseil agricole

Le Programme d'ajustement structurel a fortement fragilisé les services publics de vulgarisation agricole. Les fortes réductions d'effectifs ont induit une inadéquation entre le potentiel humain disponible et les besoins réels, le vieillissement quasi général des cadres et des conseillers et un important retard dans la formation des personnels.

L'objectif visé par la PNDA est d'avoir des services publics agricoles de recherche, de conseil rural, de planification et de contrôle et réglementation fonctionnels et capables de répondre aux besoins des populations rurales. Pour relever ce défi, la PNDA a axé les interventions sur:

- La mise en œuvre d'une approche qualité qui consistera à réaliser un audit organisationnel et fonctionnel des services publics et de proposer des pistes d'amélioration,
- la mise en place d'un plan de gestion prévisionnelle des ressources humaines,
- l'élaboration d'un plan de formation des agents du Ministère et un plan de redéploiement de ces agents.
- La mise à disposition d'équipements et d'un budget suffisants pour permettre au Ministère d'exercer les missions qui lui sont dévolues

3.4.2 La revalorisation du rôle des organisations paysannes dans le conseil agricole

La PNDA souligne le fait qu'il est illusoire de penser couvrir l'ensemble du territoire national par des agents publics. La politique prône de ce fait un redimensionnement du service public pour laisser plus de place aux acteurs privés et aux organisations de producteurs structurées.

Dans le sixième programme du plan d'actions qui accompagne le PNDA, la vision du rôle des organisations est explicitement formulée comme suit : « *Faire assumer les fonctions de conseil agricole et rural progressivement par les organisations de producteurs et faire participer les OP en tant qu'interlocuteurs au dialogue politique et social sur le secteur rural* ».

Pour accompagner les organisations, la PNDA prévoit, que les actions destinées à l'amélioration des services publics soient accompagnées par un programme de renforcement des capacités des organisations paysannes pour renforcer leur contribution au développement du conseil agricole.

3.4.3 La volonté d'une nouvelle organisation du partage de la fonction de conseil agricole entre l'Etat et les acteurs non-étatiques

Le désengagement de l'Etat des secteurs productif a induit une recomposition du paysage institutionnel du monde agricole avec l'émergence des organisations socioprofessionnelles et du privé. Pour tenir compte de cette évolution, la PNDA pose la nécessité de réorganiser le partage de la fonction du conseil entre l'Etat, les organisations socioprofessionnelles et le secteur privé. Si l'intention est clairement affichée, les modalités de cette réorganisation du partage de rôles ne sont pas définies.

3.4.4 Des réformes institutionnelles pour soutenir les nouvelles orientations en matière de conseil agricole

Pour accompagner la mise en œuvre des nouvelles orientations en matière de conseil agricole, la PNDA a prévu la mutation du Service National de Promotion Rurale et de Vulgarisation agricole, qui a le statut d'établissement administratif, en une agence semi publique de conseil agricole et rural qui sera capable de répondre à des critères de performances et d'évaluation par les bénéficiaires.

C'est en juillet 2011 que le Premier Ministre va promulguer le décret qui transforme le Service National de Promotion Rurale et de la Vulgarisation agricole (SNPRV) en l'Agence Nationale de Promotion Rurale et du Conseil Agricole (ANPROCA) doté du statut d'établissement administratif autonome. L'agence a une couverture nationale, elle est représentée dans toutes les régions et préfectures de la Guinée. Elle compte au total 1135 agents dont 108 femmes. Environ 950 agents sont déployés sur le terrain.

L'ANPROCA a pour principales mission d'élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer la politique guinéenne de conseil agricole et de promotion rurale. L'Agence compte en son sein quatre cellules : formation, conseil agricole, recherche développement, appui aux organisations paysannes.

La mutation du SNPRV à l'ANPROCA traduit aussi une volonté de faire évoluer les méthodes de vulgarisation agricole, basée sur la diffusion de thèmes techniques, vers une approche de conseil qui s'inscrit dans un processus de dialogue avec le producteur sur des questions à la fois technique et économique dans le but d'aider le producteur à raisonner ses décisions⁷.

La volonté de mettre à disposition les ressources nécessaires au bon fonctionnement des services publics de conseil agricole s'est concrétisée après la mise en place de l'ANPROCA. En effet, une subvention de 7 milliards 240 millions GNF a été accordée à cette institution pour la campagne 2012-2013, et plus de cinq cent motos octroyées. Il est prévu le recrutement de plus de huit cent jeunes conseillers contractuels en 2013.

Les ressources matérielles et financières récemment déployées ont été entièrement affectées aux services publics de vulgarisation. Le recrutement de conseillers prévu se fera au profit de l'ANPROCA. Toutefois, l'option du partage de rôles entre les services de l'Etat et les OP dans la mise en œuvre du conseil devrait aussi se traduire par le partage des ressources pour permettre à chaque acteur de jouer son rôle.

3.5 La nécessaire réforme des curricula de formation des conseillers agricoles

Les profils issus des instituts de formation de conseillers sont des agronomes de niveaux ingénieur et BTS. L'un des problèmes majeurs relevé par les acteurs du développement rural reste l'inadéquation du profil des conseillers sortants des instituts de formation aux besoins des producteurs et de leurs organisations. Les méthodes de vulgarisation purement technicistes ont peu évolué dans un contexte où les producteurs sont confrontés à des réalités de plus en plus complexes.

A ce propos, il émane un consensus des acteurs étatiques et des organisations paysannes sur la nécessité de réformer les curricula de formation des conseillers. Un cadre de concertation réunissant le Ministère de l'agriculture, la Chambre d'Agriculture, la CNOGP, la confédération des éleveurs, a été mis en place pour proposer des solutions à l'amélioration des cursus de formation des conseillers. Cette initiative a conduit à la création d'un département « vulgarisation et conseil agricole » à l'institut des sciences agronomiques et vétérinaires de Farana dont la première promotion est sortie en 2011.

Des entretiens réalisés dans le cadre de cette capitalisation avec l'ANPROCA et la CNOGP, il est également posé la nécessité d'un mécanisme de formation continue des conseillers pour permettre aux conseillers en fonction de faire évoluer les pratiques de conseil.

La PNDA prévoit une réhabilitation des centres de formation professionnelle existants, l'organisation des centres dans des pôles régionaux et l'ouverture de l'accès des centres aux organisations socioprofessionnelles qui pourront y former leurs agents.

⁷ Tiré de l'entretien avec l'équipe de l'ANPROCA

3.6 De la perspective d'un mécanisme durable de financement du conseil agricole

La PNDA prévoit la mise en place d'un Fonds National de Développement Agro sylvo pastoral alimenté par les prélèvements opérés sur les importations agricoles (centime⁸ additionnel). A ce jour, ces prélèvements sont reversés⁹ au niveau de la Chambre Nationale d'Agriculture (CNA). Ce fonds qui serait géré paritairement par l'État et les organisations de producteurs, permettrait de trouver des ressources pour le financement durable de la recherche, la vulgarisation agricole et les initiatives des producteurs à la base. A ce jour, ce fonds n'a pas encore été créé. La problématique du financement du conseil agricole reste toujours posée.

4. Point de vue du Président de la CNOP-G et de la FPF, M. Moussa PARADIALLO

De la place des organisations paysannes dans l'élaboration des politiques agricoles

Les organisations paysannes sont reconnues et accompagnées par l'État. Je peux citer en exemple le détachement de cadres auprès des organisations pour renforcer leur dispositif. La Fédération du Fouta a, à ce jour, une dizaine de cadres du Ministère de l'agriculture au sein de son équipe.

Nous avons été impliqués dans l'élaboration des différentes lettres de politique de développement agricole. Les cadres au sein des Ministères font preuve d'ouverture au dialogue à notre endroit. Nous sommes écoutés, nos points de vue sont pris en compte. Toutefois, les réalités montrent que l'État a tendance à vouloir tout gérer sans s'appuyer véritablement sur les organisations paysannes.

De la reconnaissance et la valorisation des expériences des organisations paysannes dans le conseil agricole

Concernant le conseil agricole, le constat est que l'État ne donne pas une impulsion suffisante à son développement. Les organisations paysannes mènent des expériences intéressantes en matière de conseil agricole mais ces expériences ne sont pas suffisamment reconnues, capitalisées et diffusées.

De la répartition des rôles entre l'État et les organisations paysannes dans le développement du conseil agricole

Le rôle de l'État est de définir la vision et les orientations en matière de conseil agricole et il revient aux OP le rôle de mettre en œuvre ce conseil sur le terrain auprès des producteurs. L'État a le devoir d'accompagner les organisations paysannes dans cette mission. L'État ne devrait pas « bousculer » les organisations paysannes en déployant ses propres conseillers sur le terrain ?

8. le taux des Centimes Additionnels est fixé à 0,25% de la Valeur FOB (free on board) pour les exportations de produits de l'agriculture, de l'élevage de la pêche et de la foresterie

9 Arrêté portant modalités d'application de la loi n° 011/an du 10 juillet 2000 instituant les centimes additionnels au profit de la Chambre Nationale d'Agriculture de Guinée.

5. ANNEXES

5.1 Bibliographie

Politique Nationale de Développement Agricole vision 2015, Résumé exécutif, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et des Eaux et Forêts, juillet 2007

Nouvelle Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) 2006-2015, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, décembre 2006

Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) 2012-2016, Ministère de l'agriculture, Septembre 2011

Rapport de mission en Guinée : Appui aux programmes de conseil de gestion en Guinée forestière et dans le Fouta-Djallon, Anne Legile, Septembre 2005

Contribution des instruments de politique publique dans le fonctionnement des marchés agricoles en Guinée : cas des infrastructures rurales et du système d'information sur le marché de la pomme de terre au Fouta, Série « Master of Science », Saliou Chérif Diallo, 2009

5.2 Liste des personnes rencontrées

ANPROCA

Nom	Prénom	Contacts
Dr Bernard Mansaré	Directeur adjoint	(224) 64 27 12 52
Mme Souaré	Cheffe division Appui aux OP	(224) 68 50 23 62
Hamidou Souaré	Chef division formation	(224) 62 13 26 60
Amadou Baïlo Bah	Chargé d'études cellule suivi évaluation	(224) 68 65 39 55 Batifasahoo.fr
Amara Kéïta	Assistant division recherche développement	(224) 67 33 57 57 Normandiankeitaahoo.fr
Alpha Bacar Barry	Conseiller technique du Directeur Général	(224) 62 29 39 36 (224) 64 80 61 18 Barry_abacarahoo.fr

CNOP-G

Nom	Fonction	Contacts
Moussa Para DIALLO	Président	62 40 84 95
Ibrahima Bah	Coordonnateur	64 29 69 45 62 59 34 38
Michael Camara	Ex DG ANPROCA	69 08 84 04 64 25 15 02 67 48 48 00 Micha_camara22ahoo.fr
Assita Yattara	Chargée de la commercialisation	62 51 42 34 63 94 84 58 Yataissataahoo.fr
Gilbert Andega Camara	Chargé de programme	68 19 39 83 andega06@yahoo.fr
Alexis Ouedraogo	Conseiller en suivi-évaluation	